Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, THOUZEAU Nicolas, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration : /

Étaient absents : Danielle SENNINGER

Secrétaire de séance : Elisabeth FLÉHO

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 26
Procurations	: 0
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

DELIBERATION 2026 – 04 – 07
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale a été fixé par délibération du Conseil Municipal à huit,

Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire.

Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260407-26_04_07-DE

Monsieur PICHOT propose aux membres du Conseil municipal de procéder au vote à main levée telle que le prévoit la règlementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au vote à main levée des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.
La liste de candidats suivante a été présentée par Franck Pichot :
Liste Franck PICHOT :

- Maud FENIET
- Aurélien HUET
- Emile JAN
- Jean-Claude LUBERT
- Brigitte MELLERIN
- Danielle SENNINGER
- Emmanuelle VIARD
- Stéphanie YART

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Répartition des suffrages : liste Franck PICHOT : 26

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Maud FENIET
- Aurélien HUET
- Emile JAN
- Jean-Claude LUBERT
- Brigitte MELLERIN
- Danielle SENNINGER
- Emmanuelle VIARD
- Stéphanie YART

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Elisabeth FLÉHO

MAIRIE DE PIPRIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)